

L'arme économique comme arme politique : les procès staliniens contre les ingénieurs et l'Europe

Dans la confrontation entre l'URSS et l'Europe occidentale qui se renforce à la fin des années 1920, avec la consolidation du pouvoir de Staline en URSS, l'usage des procès "pour l'exemple" est essentiel. De grands procès mis en scène entre 1928 et 1933 vont impliquer des ingénieurs étrangers (allemands et anglais), tout en dénonçant les mesures jugées répressives à l'égard de l'URSS qu'adoptent les puissances européennes dans le domaine de l'économie (régime spécial pour les importations soviétiques introduit par la France, l'embargo britannique). La direction stalinienne utilisera donc ces procès soviétiques afin de contrer les velléités des grandes puissances européennes de développer une politique de sanctions vis-à-vis de l'URSS dont l'industrialisation massive et rapide a un besoin vital des technologies et des crédits occidentaux.

Cette table ronde abordera cet entremêlement des enjeux économiques et politiques dans les relations internationales, en se focalisant sur quelques cas d'étude dont le procès Chakhty (1928) qui commence dans la région du Donbass et implique les ingénieurs allemands, le procès du Parti Industriel (1930) mettant en cause la France ainsi que l'affaire Metro-Vickers (1933) dirigée contre les ingénieurs britanniques de l'entreprise britannique homologue.

Le lancement des politiques staliniennes de rupture à la fin des années 1920 s'accompagne par la mise en scène d'une série de procès « pour l'exemple ». Ces procès sont axés sur l'économie et visent les membres de l'intelligentsia technique : des ingénieurs et des monteurs souvent formés sous le régime tsariste mais qui participent, dès le début même de la révolution, au relèvement économique du pays. Les charges sont particulièrement graves : on prête aux inculpés la participation à une organisation contre-révolutionnaire, le sabotage de l'économie soviétique, l'espionnage industriel et militaire au profit des puissances étrangères et la préparation d'une offensive armée contre l'URSS, à l'instar de l'intervention alliée du temps de la guerre civile.

La première affaire de la période débute en 1927, quand l'OGPU (police d'Etat de l'URSS entre 1924 et 1934) arrête un groupe d'ingénieurs dans la ville de Chakhty, près de Rostov-sur-le-Don, les accusant de conspirer avec les anciens propriétaires des mines de charbon – vivant alors à l'étranger. Lors du procès Chakhty en 1928, ils seront accusés d'avoir menée des activités contre-révolutionnaires, de connivence avec divers ennemis étrangers. A cette occasion, le mot même de « saboteur » fait son entrée dans le lexique (contre)révolutionnaire, signifiant une personne « nuisant économiquement et politiquement à l'État soviétique afin de miner sa puissance et préparer l'intervention antisoviétique ». Le procès s'achèvera par onze condamnations à mort, dont six commuées en raison de la « coopération des accusés », trente-quatre condamnations à des peines d'emprisonnement, trois condamnations avec sursis et quatre acquittements. Les procès ultérieurs reprendront largement le schéma d'accusation élaborée en 1928 et axé sur la collusion entre les ennemis intérieurs et les ennemis extérieurs de l'URSS.

Les procès staliniens attribuent la responsabilité des failles économiques, des mauvaises conditions de vie et de travail aux prétendus saboteurs et espions, et mettent ainsi en scène l'image de l'URSS comme citadelle assiégée à la fois de l'intérieur et de l'extérieur. La désignation des boucs émissaires permet de justifier le changement radical de politique intérieure : l'abandon de la Nouvelle politique économique (la NEP) au profit de l'économie planifiée axée sur la collectivisation de l'agriculture et l'industrialisation forcée du pays. Toutefois, les procès « pour l'exemple » sont également pensés par le pouvoir politique comme

un moyen d'accélérer et d'intensifier la mise en œuvre du projet stalinien par le biais de grandes campagnes de mobilisations qui accompagnent à chaque fois la mise en scène des procès. Evénements à l'échelle de toute l'URSS, ces procès entraînent un investissement considérable de ressources humaines, matérielles, logistiques et médiatiques. Il s'agit d'une forme particulière de communication politique avec la population soviétique, visant à inculquer – y compris sous des formes participatives – la grille officielle de lecture du monde du pouvoir stalinien.

Le leitmotiv centré sur l'éventualité probable d'une nouvelle guerre n'est pourtant pas une simple rhétorique. Pour l'URSS les pays capitalistes constituent l'horizon d'attente en matière de développement industriel et technologique mais leur supériorité induit également des risques de dépendance, du fait de l'important transfert de machines et de savoir-faire ainsi que de capitaux en provenance des pays industrialisés d'Occident. Sur la scène internationale, les tensions ne manquent pas : les relations avec les pays limitrophes sont difficiles, les rapports franco-soviétiques laissent toujours à désirer, alors que la rupture diplomatique avec le Royaume-Uni et la crise avec la Chine en 1927 renforcent les craintes en Union soviétique au point d'en arriver à ce que l'on qualifie parfois de véritable psychose de guerre.

C'est cette existence de l'URSS dans un environnement international hostile et la nécessité d'augmenter les capacités de défense du pays qui sont largement mobilisés – y compris pendant les procès - pour justifier le passage à l'industrialisation forcée. Or, selon le postulat du renforcement de la lutte de classes au fur et à mesure de la construction socialiste, les efforts soviétiques pour renforcer l'économie et les capacités défensives du pays sont censés accroître l'hostilité des ennemis, tant intérieurs qu'extérieurs. Ce raisonnement idéologique circulaire permet de mieux comprendre l'incontournable présence de l'étranger dans les procès staliniens et rend compréhensible la répétitivité même de ces procès.

Le choix des cibles internationales des procès staliniens est pourtant aussi influencé par les considérations pragmatiques de l'URSS sur la scène internationale. Si l'on étudie les procès staliniens dans une perspective comparative, on constate une curieuse coïncidence : les pays particulièrement dénoncés dans chaque affaire sont précisément ceux avec lesquels l'URSS a des questions économiques, commerciales et financières à régler. En 1928, lors du procès Chakhty, dans lequel sont impliqués six ingénieurs allemands d'une entreprise très importante AEG, l'URSS et l'Allemagne mènent des pourparlers bilatéraux sur l'octroi de nouveaux crédits à l'URSS. En 1930, lors du procès du Parti Industriel, la France est particulièrement visée et cela est lié notamment au fait que peu avant l'ouverture du procès, la France introduit un régime spécial très restrictif pour les importations soviétiques sur son sol. En 1933, ce sont les ingénieurs britanniques qui deviennent les accusés-vedettes du procès Vickers en 1933, en pleins pourparlers anglo-soviétiques sur la signature d'un nouveau traité commercial entre les deux pays.

Cette connexion entre les problèmes urgents dans le domaine économique et financier d'un côté et les procès de l'autre, est restée à la marge de l'historiographie, même si certains observateurs de l'époque ont tenté d'avancer des explications pour chaque cas pris séparément. En adoptant une perspective comparée sur plusieurs procès staliniens, il est devenu possible de proposer une interprétation nouvelle à ce paradoxe. Le croisement de diverses sources soviétiques suggère que cette ligne de conduite récurrente pourrait être qualifiée de « gestion par crise ». Confrontées à des difficultés persistantes dans les négociations internationales ou bien aux mesures restrictives à l'égard de l'URSS, les autorités soviétiques finissent systématiquement par abandonner la politique de recherche d'un compromis au profit du rapport de force. Cela se traduit par l'implication des pays « problématiques » dans les procès soviétiques « pour l'exemple ».

Cette « gestion par crise », caractéristique de la manière stalinienne d'infléchir les négociations en cours, consiste à prendre le risque d'une suspension des pourparlers, de toute

façon largement compromis, afin de les reprendre plus tard, en étant en position de force. Le bluff consiste pour les représentants soviétiques à simuler le désintérêt pour des pourparlers qui sont pourtant cruciaux, l'URSS ayant besoin de crédits et d'accords internationaux pour développer le commerce et assurer la mise en œuvre du Plan. L'espoir de rouvrir les négociations plus tard se base aussi sur le pari que les puissances occidentales, que le monopole extérieur soviétique du commerce extérieur peut mettre en rivalité, ne peuvent pas se passer totalement des transactions avec l'URSS. Enfin, la responsabilité de la rupture des pourparlers ou des mesures discriminatoires est systématiquement rejetée sur la partie adverse. Les gouvernements allemands en 1928, français en 1930 et britannique en 1933 auraient mêlé des questions insignifiantes de politique interne de l'URSS – les procès – avec des négociations internationales de grande importance. Cet argumentaire, faisant porter la faute sur les pays occidentaux, peut alors apaiser les milieux d'affaires occidentaux intéressés aux bonnes relations avec l'URSS et contribuer à renforcer le lobbying pro-soviétique en vue d'une reprise ultérieure des négociations. L'implication de l'étranger dans les procès staliniens représente donc un moyen de pression, un instrument de règlement de différends économiques avec d'autres pays européens. La politique qui consiste à générer des crises devient donc un levier d'action pour Moscou quand il s'agit de résoudre des problèmes importants sur la scène internationale.

Cette perspective sur les conflits générés par les procès « pour l'exemple » est celle du pouvoir politique. Qu'en est-il des personnes qui s'étaient impliquées avant la Révolution dans le développement des industries en Russie et avaient émigré à l'Ouest, en particulier en France, espérant récupérer un jour ces industries par une active implication politique face à ces procès « pour l'exemple » ?

De ce point de vue, la présentation de la trajectoire de Boris Nikolaevitch Sokolov est très éclairante. Ingénieur des mines, formé à Saint-Petersbourg, Boris Sokolov a commencé à travailler dans les mines du Donbass dans les années 1890, accumulant divers savoirs, notamment à travers de nombreuses missions de formation à l'étranger (Belgique, France, Allemagne, Autriche, Pologne) pour la sécurisation de l'exploitation en profondeur. Lors de l'éclatement de la Première guerre mondiale, B. Sokolov, déjà spécialiste aguerri, est propulsé à la tête du comité de défense de « la Russie du Sud » à Kharkov (Kharkiv) où il est responsable de la production minière, puis, avec la chute du tsarisme en 1917, il devient représentant des mines de Russie du Sud auprès du gouvernement provisoire. Briellement arrêté après le coup d'état d'octobre, il devient responsable des mines du Donbass auprès du gouvernement de Denikine, avant d'émigrer avec sa famille lors du retrait des armées blanches en 1920.

Accueilli d'abord en Angleterre, il fait le choix de s'installer en France, dans la région parisienne où il crée une commission « pour la reconstruction de l'industrie minière et métallurgique de la Russie méridionale ». Cette association se fixe deux objectifs majeurs qui sont, d'une part, le suivi de l'évolution économique des mines du bassin du Donetsk, et, d'autre part, la défense des propriétaires et actionnaires, principalement anglais et belges, de ces mines qui restent ligüés au sein de l'association dans la perspective de la chute attendue du régime bolchévique. Cette activité de lobbying et de collecte d'informations sur la production minière du Donbass se matérialise par de nombreuses contributions et publications de B. Sokolov dans diverses enceintes européennes. Quelques années après son installation en France, B. Sokolov s'engage parallèlement et très activement dans le Centre international de lutte active contre le communisme (CILACC, dont l'épicentre se situe à Bruxelles) où il publie régulièrement, multiplie ses interventions auprès des cercles industriels libéraux de l'époque.

Lors du premier procès staliniens des ingénieurs du Donetsk, dit « procès Chakhty », il figure comme l'un des accusés par coutumace. Il aurait fomenté un complot à Berlin de connivence avec des ingénieurs du Donbass qui, à ce titre seront condamnés à la peine capitale.

Tout en ayant nié toute participation à ce soi-disant complot, Boris Sokolov, arrêté pour un temps ses activités au CILACC, mais poursuit tout au long des années 1930 l'animation de l'association pour la reconstruction de l'industrie minière de la Russie méridionale. En définitive, le procès Chakhty l'a, à juste titre, désigné comme un ennemi dangereux de l'Union soviétique, à une époque où la diaspora russe en exil est très active et où les grands industriels n'ont pas renoncé à l'idée d'un pays libéré du bolchévisme.